

- SEANCE ORDINAIRE -

Du 19/11/2007

Le dix neuf novembre deux mille sept à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Gilles FILLIATRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/11/2007

Présents :

MM. FILLIATRE, BAPSALLE, GARAT, PECHAMBERT, Mme MARTIN-RUIZ, MM GUILLOT DE SUDUIRAUT, Mme BOU, M. SALLES, Mmes GERARD, LABADIE, BRISSEAUD, QUEYREL.

Absents représentés : M PINERO par M. FILLIATRE ;M. CORSELIS par M. BAPSALLE, M. PAYENCET par M. PECHAMBERT ; M. ROULLEUX par MME MARTIN RUIZ.

Excusés : MM. NARDI, LE DIASCORN, MALRIC.

Madame BOU a été élue secrétaire.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U)
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 04/02/2002, le Conseil Municipal a décidé de l'institution d'un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans ces zones là :

Date de réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
09/11/07	Mme DUROU Marie-José 29 Route de Langon 33730 UZESTE	M°LALANNE 60 Crs des Fossés 33210 LANGON	2 Le Puch Ouest Section E n° 916

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.

Reçu à la Sous-Préfecture de LANGON le 22/11/2007.
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 22/11/2007.

Le Maire : **G. FILLIATRE**

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 22/11/07
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 22/11/07.

Le Maire : **G. FILLIATRE**

SERVICE COMMUNAL d'ASSAINISSEMENT **TARIFICATION REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

A compter du 01/01/2008

Monsieur le Maire expose à ses collègues du Conseil Municipal que la tarification de l'assainissement fixée par délibération du 15/12/2006 doit être augmentée à compter du 01/01/2008 ; il propose les tarifications suivantes :

Redevance annuelle : prime fixe : 70.09 € HT(actuellement 68.72 €.)

Redevance consommation (sur facture d'eau) :

(actuellement 0.83 € HT)– **Consommation annuelle de 0 à 100 m3 : 0.85 € HT le m3**
(TVA en sus) ;

(actuellement 1.32 € HT)- **au dessus de 100 m3 : 1.35 € HT le m3** (TVA en sus).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer la tarification suivante pour chaque abonné raccordé au tout-à-l'égout à compter du 01/01/2008 :

Prime fixe : 70.09 € HT (TVA en sus) ;

Redevance sur facturation d'eau :

Consommation annuelle de 0 à 100 m3 : 0.85 € HT (TVA en sus) :

Consommation annuelle au –dessus de 100 m3 : 1.35 € HT (TVA en sus).

SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif au Contrat Enfance et au Contrat Temps Libre signés avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2004,

Sachant que les Contrats Enfance et les Contrats Temps Libre arrivant à échéance sont remplacés par un nouveau dispositif, le Contrat Enfance Jeunesse regroupant les 0 – 18 ans,

Considérant les réunions de travail et de préparation de la Commission Enfance Jeunesse afin d'intégrer les données et les projets dans ce nouveau Contrat, établi pour la période 2007 – 2010,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signature de ce Contrat et toutes pièces y afférentes.

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 22/11/07
Reçu en retour à la Mairie de Preignac le 22/11/07.

Le Maire : **G. FILLIATRE**

REPRISE PAR LA COMMUNE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Monsieur PECHAMBERT, adjoint au Maire, rapporteur, expose :

VU la possibilité pour une commune de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 2223-17 et L 2223-18 ;

VU les procès verbaux de constatation d'abandon des sépultures effectuées le 09 mars 2004 et le 17 juillet 2007 dans le cimetière communal ;

Considérant que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence, dont la dernière inhumation a plus de dix ans, qu'elles sont en état d'abandon ;

Considérant que, soit par la négligence du concessionnaire ou de ses successeurs, par la disparition de sa famille, il arrive que le terrain concédé revêt des signes extérieurs nuisibles au bon ordre et la décence du cimetière et au respect de tous ceux qui y reposent, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain ;

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur la reprise des concessions en état d'abandon désignées ci-après :

LISTE DES SEPULTURES

Carré	Emplacement	Concessionnaires / Inhumés
1	12 <i>16 m²</i>	DARDES ?
1	16 <i>2 m²</i>	FITON Marguerite <i>FITON Marguerite (an ?)</i>
1	18 <i>16 m²</i>	PINSAN et BERGES ?
1	19 <i>16 m²</i>	DARBON Fritz ?
1	23 <i>16 m²</i>	VEILLAS et VALADE Léon ?
1	88 <i>8 m²</i>	SOURNET <i>? (18/06/1910)</i>
1	92 <i>8 m²</i>	BAHANS et DELAS <i>BAHANS Géréme (23/03/1896)</i> <i>DELAS Pierre (01/06/1916)</i> <i>BAHANS Anne (02/03/1943)</i>
1	93 <i>8 m²</i>	VIVES Pierre <i>VIVES Jean (09/05/1913)</i>
1	98 <i>8 m²</i>	CLAVERIE ?

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 22/11/07.
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 22/11/07.
Le Maire : **G. FILLIATRE**

1	99 8 m ²	PERRET <i>PERRET Nelson (1905)</i> <i>BASTIEN Clotilde PERRET (1921)</i> <i>PERRET Laure (1934)</i> <i>PERRET Marguerite (1950)</i> <i>PERRET Jeanne FEYRET (+10 ans)</i> <i>FEYRET Clotilde LASSERRE (+10 ans)</i>
1	105 8 m ²	DESPUJOLS ?
1	108 8 m ²	DURON ?
1	115 16 m ²	TAUZIN Jean et Marie ?
1	125 8 m ²	VIGNOLLES et DURON ?
1	130 8 m ²	DESPUJOLS Hubert Cyprien ?
1	138 8 m ²	MERCIER ?
1	139 8 m ²	CHAUVIN ?
1	141 8 m ²	LAULAN et PASCAUD <i>BECO Marguerite PASCAUD (01/08/1960)</i>
1	145 16 m ²	DORNEAU <i>MONDON née DORNEAU Marie (1932)</i> <i>MONDON Ulysse (1936)</i>
1	152 8 m ²	GALINEAU ?
1	166 8 m ²	CAREY James <i>CAREY (17/12/1913)</i> <i>CAREY née OLARE Marie (07/09/1919)</i>
1	182 2 m ²	PAREAU ?
1	184 2 m ²	PAUBERT ?
1	189 2 m ²	MAZETIER <i>DESTANQUE Marie MAZETIER (22/08/1957)</i>
1	190 2 m ²	BARBE ?
1	223 2 m ²	LASSUS Madeleine – CAZENAVE ?
1	226 2 m ²	BOURBON Noël ?
1	254 2 m ²	DILANGE <i>MARCHAND Marie DILANGE (16/11/1954)</i>
1	261 2 m ²	TURTEAU ?
1	282 8 m ²	LANNELUC ?

1	287 8 m ²	TRIAT Jean Lucien ?
1	290 8 m ²	DESQUEYROUX Pierre ? (1877)
1	299 16 m ²	CAZADE Jean <i>CAZADE Jean (18/02/1959)</i>
1	302 16 m ²	FERRIERE Clément ?
1	314 8 m ²	LASSEVILLE ?
1	316 16 m ²	DURON Ainé ?
1	321 16 m ²	RAYMOND ?
1	337 16 m ²	RIEU ?
1	340 8 m ²	CHANTELOUP ?
1	344 8 m ²	LAPORTE Pierre Cadet ?
1	365 2 m ²	ESCALERE ?
1	371 2 m ²	LIGOURE <i>LIGOURE Jeanne (an ?)</i>
1	375 2 m ²	BRUNET ?
1	376 2 m ²	FERRAN ?
1	395 2 m ²	BARBE ?
1	417 2 m ²	BAPTISTE <i>BAPTISTE – PROVOT Maria (1941)</i>
1	456 2 m ²	PALLAS Yvonne ?
1	458 2 m ²	TRIAT ?
1	460 2 m ²	BERNADET (Mlles) ?
1	484 2 m ²	LATASTE Louis ?
1	489 2 m ²	ROUDES Henri ?
1	498 2 m ²	CARDONNE ?
1	510 2 m ²	FERRIERE (veuve) <i>SARRAZIN – BRANEYRE Marie</i>
1	511 2 m ²	BORIE ?

1	514 2 m ²	TRIPPOTEAU ?
1	532 2 m ²	DANEY ?
1	562 8 m ²	VIGOUROUX <i>ESPAGNET Anne DUCOS (24/02/1953)</i>
1	569 16 m ²	DUBOS – SIRON – JAUBERT ?
1	639 8 m ²	WILLAUME (veuve) ?
1	643 16 m ²	AVRIL <i>AVRIL Jean Alexis (16/07/1863)</i> <i>AVRIL Anne Désirée (04/10/1887)</i> <i>AVRIL Pierre Adolphe (20/07/1904)</i> <i>AVRIL Pierre Gustave (05/09/1891)</i> <i>AVRIL Anne Honorine (10/09/1891)</i>
1	644 16 m ²	ASENSIO Jean <i>ASENSIO Jean (23/09/1862)</i>
1	647 16 m ²	GRENIE Stéphanie ?
1	654 16 m ²	BETBEDER et GARNIER ?
1	655 16 m ²	COCHEREL <i>COCHEREL née DUFOUR Caroline Charlotte (06/08/1842)</i> <i>COCHEREL Jean Marie (30/04/1851)</i> <i>COCHEREL Caroline Florence Anne Marie (25/07/1880)</i>
1	659 16 m ²	OUELLI ?
1	666 8 m ²	PEYSSAND ?

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste ci-dessus sont reprises par la commune,
- qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise,
- que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

INVITE :

- le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 22/11/07.
Reçu en retour à la Mairie de Preignac le 22/11/07.
Le Maire : **G. FILLIATRE**

TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE AU 01/01/2008

Monsieur le Maire rappelle le tarif horaire de la garderie périscolaire (écoles maternelle et primaire) qui a été fixé par délibération en date du 15/12/2006, publié et notifié le 19/12/2006 avec application au 01/01/2007 :

1 ^{er} enfant :	0.42€ de l'heure
2 ^{ème} enfant :	0.32€ de l'heure
3 ^{ème} enfant et plus :	0.22€ de l'heure

D'autre part, Monsieur le Maire explique que certains enfants qui fréquentent exceptionnellement la garderie (moins de douze heures) ne sont pas facturés, en effet on ne peut pas effectuer la facturation des factures inférieures à 5€ (pour la trésorerie).

Il serait bon d'appliquer un tarif pour fréquentation exceptionnelle à la fin de chaque année scolaire ou au départ de l'enfant de l'établissement scolaire, d'un montant de 5€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'augmenter à compter du 01/01/2008 les tarifs de la garderie périscolaire comme suit :

1 ^{er} enfant :	0.44€ de l'heure
2 ^{ème} enfant :	0.34€ € de l'heure
3 ^{ème} enfant et plus :	0.23€ de l'heure

Tarif fréquentation exceptionnelle 5€ (de 1h à 11heures).

La facturation est établie mensuellement par la Mairie avec règlement auprès de la Trésorerie de Podensac.

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 22/11/07
Reçu en retour à la Mairie de Preignac le 22/11/07.
Le Maire : **G. FILLIATRE**

AUGMENTATION TARIF REPAS RESTAURANT SCOLAIRE **A compter du 01/01/2008**

Monsieur le Maire informe ses collègues du Conseil Municipal que les Communes peuvent désormais fixer librement les tarifs des cantines scolaires. Un décret du 29/06/2006 a mis fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE de porter le prix du repas au restaurant scolaire à 2.16€ à compter du 01/01/2008 contre 2.03€ soit une augmentation de 6.4%.**

VIREMENTS DE CREITS

OBJET : AMENAGEMENT VERRIERE BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2007 :

CREDITS A OUVRIR

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
23	2313	262	Ancienne Ecole Maternelle Bibliothèque -1.28	1268.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
020	020	OFI	Dépenses Imprévues	-1268.00

OUVERTURE DE CREDITS

OBJET : TRAVAUX EN REGIE (Tribunes Foot)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2007 (section fonctionnement)

COMPTES DEPENSES

CHAP	COMPTE	NATURE	MONTANT
023	023	Virement à la section d'investissement	2907.00

COMPTES RECETTES

CHAP	COMPTE	NATURE	MONTANT
042	722	Immobilisations corporelles	2907.00

QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur les travaux :** toiture du Presbytère et locaux techniques
- Information sur l'ouverture des **Restaurants Du Cœur** le 15/11/2007

Reçu à la sous-Préfecture de Langon le 22/11/07.
Reçu en retour à la Mairie de Preignac le 22/11/07.
Le Maire : **G. FILLIATRE**

Reçu à la sous-Préfecture de LAN GON le 26/11/07.
Reçu en retour à la Mairie de Preignac le 26/11/07.
Le Maire : **G. FILLIATRE**

- **Dates à retenir :**
 - le 01/12/07 **représentation théâtrale** organisée par le Comité des Fêtes du Bourg
 - 07/12/07 et 08/12/07 manifestation autour du **Téléthon**
 - 12/12/07 **repas des Anciens** à la Salle Bastard de Barsac

- Une manifestation est prévue autour de l'**arboretum** au port de Preignac avec la plantation de cinq arbres.

- Point sur les travaux électriques prévus par le **SDEEG** en 2008 avec le renforcement des réseaux Basse Tension, définition des zones prioritaires.

- Réunion de la **Communauté de Communes** le 26/11/07 à 18h30

- Organisation du **goûter de Noël** pour les enfants de l'école le 20/12/07 et les spectacles de Noël se dérouleront le 20 et 21/12/07

Et ont signé les membres présents les jours, mois et ans que dessus